

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 6970 Société : AS55993

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : FADHIL FATIMA ep. ABDOUN

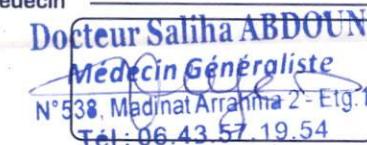
Date de naissance : 09/07/1960

Adresse : 123, Rue Abou EL WAGT 171. CERKAT

ETAG 2 APTS BOULOGNE

Tél. : 06.61.30.26.93 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/03/2023

Nom et prénom du malade : FADHIL FATIMA Ep. ABDOUN Age : 62ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Bronchite aigüe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : / /

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27-03-23	CS		65	<i>Docteur Saliha ABDOUN Médecin Généraliste N°538, Madina Al Attarina 2 - El G. 1 Tél: 06.43.57.19.54</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture <b>PHARMACIE MARINA</b> SOFIA KOUHEN 54, Rue Ibnou Jahir (Ex. Taravo) Bou Regreg - Casablanca T. +212 94 24 39
<i>PHARMACIE MARINA SOFIA KOUHEN 54, Rue Ibnou Jahir (Ex. Taravo) Bou Regreg - Casablanca T. +212 94 24 39</i>	10-04-2023	

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

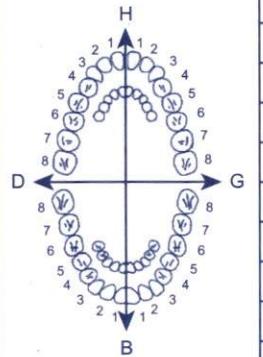
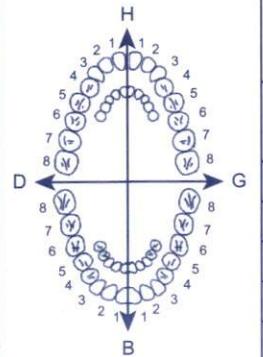
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
D	00000000 00000000		B	
	35533411 11433553			
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR SALIHA ABDOUN  
Médecine Générale  
Ecographie Générale-ECG  
Suivi de grossesse  
Diabète et Hypertension

الدكتورة صالحة عبدون  
الطب العام  
الفحص بالصدى تخطيط القلب  
تبع الحمل  
السكري و الضغط الدموي



### Ordonnance Médicale

Casablanca Le 27 - 03 - 2023 الدار البيضاء في

FADHIL FATIMA Ep ABDOUN

ZITHROMAX 500 mg cp

1 cp /j pdt 3j

✓ 79.20



PHARMACIE MARINA  
SOFIA KOUHEN  
54, Rue Ibhou Iblu (Ex Taravo)  
Bourgogne - Casablanca  
T : 94 24.39

Docteur Saliha ABDOUN  
Médecin Généraliste  
N°538, Madinat Arrahma 1<sup>er</sup> Etg.  
Tél : 06 43 57 19 54

538 مدينة الرحمة ، التواصر ، الطابق الأول ، الدار البيضاء.

538, Madinat Arrahma, Nouaceur, Etg 1, Casablanca

GSM 06 43 57 19 54 - E-mail :abdoun.saliha@hotmail.fr